

« la promesse est pour vous, pour vos enfants
et pour tous ceux qui sont loin, mais nombreux
que le Seigneur notre Dieu les appelle »
(Ac 2, 39)

LETTRE PASTORALE
1^{er} octobre 2018

**LA MISSION,
C'EST NOTRE
VOCATION!**



Stanislas
Lalanne
Evêque
de Pontoise

MISE EN ŒUVRE

DE LA LETTRE PASTORALE DU 1^{ER} OCTOBRE 2018



Diocèse de Pontoise †

Stanislas
Lalanne
Evêque
de Pontoise

*Le 8 septembre 2019,
Fête de la Nativité de la Vierge Marie*

Mise en œuvre de la lettre pastorale du 1^{er} octobre 2018

Premiers documents

Dans ma lettre pastorale du 1^{er} octobre 2018, j'ai fixé les orientations de la vie missionnaire de notre beau diocèse pour les cinq années à venir.

Cette lettre pastorale, j'en ai conscience, en même temps qu'elle ouvre des chantiers, suscite des questions qui me sont revenues lors de rencontres ces derniers mois, à l'occasion de visites pastorales, de diverses réunions de travail avec les prêtres, les diacres, les consacré(e)s, les laïcs en responsabilité ecclésiale, mais aussi

lors d'échanges plus informels avec des fidèles du diocèse.

J'en suis heureux car cela montre que le désir de s'engager davantage dans la conversion vers une Église de disciples-missionnaires est bien présent au sein de notre diocèse. Cela révèle également la nécessité d'apporter des précisions pastorales.

Dans ces premiers documents pour la mise en œuvre de la lettre pastorale, je souhaite apporter des éléments

de réponse aux questions et interpellations qui m'ont été adressées. Il ne s'agit surtout pas de réponses destinées à clore la conversation. Au contraire, je désire qu'elles l'entretiennent et l'encouragent.

C'est ensemble que, dans la diversité de nos états de vie et de nos missions, nous avons à discerner, d'une façon toujours renouvelée, sur quels chemins de conversion et de mission l'Esprit Saint veut nous conduire.

Cinq documents pour accompagner la mise en œuvre de la lettre pastorale ;

I. La mission de l'Église : proclamer le kérygme et prendre soin de tous.

II. Les petites fraternités missionnaires.

III. Ordonnance pour la création des conseils de la mission.

IV. Ordonnance pour un renouveau des équipes d'animation pastorale (EAP).

V. Pistes pour le chantier de l'école de la mission.

Je souhaite que l'ensemble des communautés (paroisses, aumôneries, mouvements) prennent des dispositions pour recevoir ces documents, les travailler et se les approprier.

Cela prendra nécessairement du temps pour que les déplacements qu'ils induisent dans nos façons d'être et d'agir puissent se déployer efficacement et durablement au service de l'annonce de l'Évangile.

Je sais pouvoir compter sur la collaboration des services diocésains pour accompagner les communautés dans le renouvellement de leur élan missionnaire.

I.

**La mission de l'Église :
proclamer le kérygme
et prendre soin de tous**

Je sais que, lorsqu'il s'agit de définir précisément ce qu'est la mission de l'Église et ce que signifie « être missionnaire », les passions se déchaînent et les points de vue divergent selon les sensibilités, les générations, les expériences de vie, les options théologiques et ecclésiologiques, le contexte culturel ! Ce sont des points de vue différents qui permettent une vision en relief et en perspective.

La question appelle une réponse à la fois universelle et contextualisée. C'est pourquoi l'enracinement biblique de la réflexion est primordial.

Aux chapitres 9 et 10 de l'Évangile selon saint Luc, l'envoi en mission des Douze puis des Soixante-douze, préfigurant la mission universelle de l'Église à la suite du Christ, est une belle source d'inspiration pour prolonger, aujourd'hui, l'écriture des Actes des Apôtres dans notre terre du Val-d'Oise.

9, 1-2 : Jésus rassembla les Douze ; il leur donna pouvoir et autorité sur tous les démons, et de même pour faire des guérisons ; il les envoya proclamer le règne de Dieu et guérir les malades.

La mission comporte donc initialement deux aspects : proclamer le règne de Dieu et guérir les malades, c'est-à-dire faire retentir le kérygme et prendre soin. Ces deux aspects sont indissociables, comme les deux faces d'une même médaille.

C'est bien ce que firent les Douze :

9, 6 : Ils partirent et ils allaient de village en village, annonçant la Bonne Nouvelle et faisant partout des guérisons.

Les Douze reviennent ensuite pour rendre compte à Jésus de ce qu'ils ont vécu.

9, 10-17 : Quand les Apôtres revinrent, ils racontèrent à Jésus tout ce qu'ils avaient fait. Alors Jésus,

les prenant avec lui, partit à l'écart, vers une ville appelée Bethsaïde.

Les foules s'en aperçurent et le suivirent. Il leur fit bon accueil ; il leur parlait du règne de Dieu et guérissait ceux qui en avaient besoin.

Le jour commençait à baisser. Alors les Douze s'approchèrent de lui et lui dirent : « Renvoie cette foule : qu'ils aillent dans les villages et les campagnes des environs afin d'y loger et de trouver des vivres ; ici nous sommes dans un endroit désert. »

Mais il leur dit : « Donnez-leur vous-mêmes à manger. » Ils répondirent : « Nous n'avons pas plus de cinq pains et deux poissons. À moins peut-être d'aller nous-mêmes acheter de la nourriture pour tout ce peuple. »

Il y avait environ cinq mille hommes. Jésus dit à ses disciples : « Faites-les asseoir par groupes de cinquante environ. »

Ils exécutèrent cette demande et firent asseoir tout le monde.

Jésus prit les cinq pains et les deux poissons, et, levant les yeux au ciel, il prononça la bénédiction sur eux, les rompit et les donna à ses disciples pour qu'ils les distribuent à la foule.

Ils mangèrent et ils furent tous rassasiés ; puis on ramassa les morceaux qui leur restaient : cela faisait douze paniers.

Au retour des apôtres, la mission dont ils rendent compte va s'enrichir et se déployer. La prédication du Royaume s'accompagne du geste de la multiplication des pains. La parole qui annonce le royaume de Dieu se concrétise dans le fait que Jésus nourrit les affamés. Il les nourrit de sa parole à travers la prédication du Royaume, comme il les nourrira de son corps offert sur le bois de la Croix.

À ce stade de leur vie de disciples-missionnaires, les Douze sont incapables de mesurer la profondeur de la sollicitation de Jésus. Il ne leur demande pas seulement de trouver de la nourriture à partir de ce qu'ils ont mais de devenir, eux-mêmes, nourriture pour ces foules affamées. Donnez-vous, vous-mêmes, en nourriture pour eux !

Ils ne pourront comprendre cela qu'en relisant, à la lumière de l'Esprit de Pentecôte, cet événement en lien avec le mystère pascal. Comme le Christ s'est donné lui-même en nourriture, eux-aussi sont appelés à entrer

dans le mystère eucharistique en devenant nourriture.

Lorsque Jésus envoie les Soixante-douze en mission (cf. Lc 10, 1-20), il leur donne la même orientation : « *Je vous envoie comme des agneaux au milieu des loups.* » Ils sont envoyés comme nourriture aux loups affamés, avec pour mission d'annoncer le royaume de Dieu tout proche et de guérir les malades.

La mission se vit et s'organise dans la synodalité

Prêcher le royaume de Dieu, guérir les malades, se donner en nourriture, entrer dans la vie eucharistique, cela s'organise. C'est un point essentiel de l'envoi en mission des Douze que je désire souligner.

On peut s'étonner que Jésus demande aux disciples de faire asseoir les foules qui sont là par groupes de cinquante environ. J'y vois deux clés de mise en œuvre de notre vie ecclésiale missionnaire.

La première clé, c'est que Jésus, après s'être adressé collectivement aux cinq mille qui étaient présents, leur annonçant le royaume de Dieu, les invite à vivre une expérience en plus petits groupes. Une fois disposés en tabléées d'une cinquantaine, que vont-ils faire ? On peut imaginer qu'ils vont discuter entre eux de ce qu'ils viennent d'entendre. Sans doute, ont-ils repris à ce moment-là les paroles de Jésus, s'éclairant les uns les autres, cherchant à comprendre ensemble cet enseignement, dissertant sur l'identité de son auteur.

À l'appui de cette hypothèse, on peut noter qu'immédiatement après, dans l'Évangile selon saint Luc, Jésus demande à ses disciples : « *Au dire des foules, qui suis-je ?* » (Lc 9, 18). Il faut donc bien que les membres de ces foules aient parlé entre eux et que les apôtres en aient été témoins.

C'est exactement ce que nous sommes appelés à vivre dans ces petites fraternités missionnaires dont je demande, avec insistance, la création et le déploiement dans notre diocèse.

L'Église, au sens de la Grande Assemblée qui répond à l'appel du Seigneur, doit être communion de communautés. Ces communautés de base, de proximité, les Douze, les Soixante-douze, ces groupes d'une cinquantaine, Jésus les a constitués aux dimensions qui permettent que les uns et les autres se connaissent, que la parole circule, ce qui serait impossible à cinq mille.

La seconde clé de mise en œuvre que je retiens, c'est la souplesse. Jésus demande que les groupes soient d'environ cinquante. L'organisation suppose aussi souplesse et créativité ! Tenons cela comme une donnée constitutive des petites fraternités missionnaires et du conseil de la mission que je vais évoquer ensuite.

Ce qui nous est dit de l'envoi des Douze puis des Soixante-douze dans l'Évangile de Luc fonde la mission de l'Église telle qu'il la conçoit dans les Actes des Apôtres. Le thème du royaume de Dieu forme une grande inclusion qui encadre le récit des Actes, commençant avec le rappel

de la prédication du Christ et se concluant avec celle de Paul :

Ac 1, 3 : C'est à eux qu'il s'est présenté vivant après sa Passion ; il leur en a donné bien des preuves, puisque, pendant quarante jours, il leur est apparu et leur a parlé du royaume de Dieu.

Ac 28, 31 : Il (Paul) annonçait le règne de Dieu et il enseignait ce qui concerne le Seigneur Jésus Christ avec une entière assurance et sans obstacle.

À la Grande Assemblée de Pentecôte 2018, en invitant tous les fidèles à écrire ensemble les Actes des Apôtres pour aujourd'hui, c'est bien dans cette perspective que je voulais inscrire notre diocèse.

Nous sommes appelés :
- d'une part, à retrouver l'audace et la force de proclamer le kérygme (du grec *kerygma*, proclamation, message), c'est-à-dire le noyau, le cœur de la première prédication des apôtres : les portes de la Grande Vie dans le royaume de Dieu nous sont ouvertes par Jésus le Christ, mort et ressuscité, sauveur ;

- d'autre part, à poser les actes qui accompagnent cette Bonne Nouvelle : prendre soin des malades et des affamés. C'est cette Église, envoyée, selon la belle formule

du pape François, comme un « hôpital de campagne après la bataille », qui, hier comme aujourd'hui et demain, est porteuse des clés du Royaume.

II.

**Les petites fraternités
missionnaires**

Prendre soin des malades et des affamés, proclamer le règne de Dieu, cela ne peut se vivre que dans une relation de proximité. De même que les Soixante-douze sont envoyés deux par deux, que les apôtres sont constitués en un collège de douze, que les foules sont mises en tablées d'environ cinquante, je suis convaincu que la mission doit se vivre de façon privilégiée dans de petites fraternités missionnaires.

Afin d'en faciliter le déploiement, je perçois la nécessité d'apporter un complément à ce que j'écrivais au sujet des petites fraternités missionnaires dans les pages 17 à 19 de ma lettre pastorale « La mission, c'est notre vocation ! ».

Ces fraternités missionnaires ne sont pas une option mais une nécessité pastorale vitale. Elles sont une expression de la synodalité constitutive de l'Église. Jésus appelle

et envoie ses disciples, non pas isolés les uns des autres, mais rassemblés, cheminant et cherchant à porter ensemble l'Évangile.

Chaque territoire où il passe et parfois réside devient le lieu de la rencontre où chacun, juif, grec, homme ou femme, esclave ou homme libre, est regardé par lui comme digne d'être aimé de Dieu.

Dans les lignes qui suivent je souhaite préciser les principes fondateurs de la vie de ces petites fraternités missionnaires. Ces principes fondamentaux ouvrent le champ de la créativité pour que chaque fraternité se constitue selon son lieu propre de vie, son terrain de mission et les charismes de ses membres.

La fraternité : un principe de vie

Les fraternités missionnaires ne sont pas seulement une forme d'organisation de la communauté des baptisés pour porter plus efficacement la mission. La fraternité est un principe de vie, elle est constitutive de l'être chrétien.

Par le baptême, nous sommes frères et sœurs en Jésus Christ, fils et filles d'un même Père qui nous demande de nous aimer, de nous venir en aide, de partager, de nous soutenir, de nous pardonner, en dépit de nos éventuelles rivalités ou rancunes.

Au sein d'une même communauté, nous devons avoir à la fois le souci de l'ensemble et en priorité celui du plus petit de nos frères. Cette relation concerne les chrétiens entre eux mais aussi les chrétiens avec tous les autres.

Vivre en frères ne se réduit pas à être dans la relation horizontale de celles et ceux qui sont unis par une forme de sympathie. Alors que nous ne nous sommes pas choisis, c'est choisir de nous aimer

les uns les autres parce que nous nous recevons d'une même généalogie, dans une même filiation.

Nous ne pouvons vivre pleinement cette amitié fraternelle que dans la mesure où nous reconnaissons Dieu comme Père. Or, comme l'exprimait saint Cyprien de Carthage, « nul ne peut avoir Dieu pour Père s'il n'a pas l'Église pour mère ».

« La » fraternité se vit dans « des » fraternités

Nous comprenons alors que l'Église est appelée par essence à être communion fraternelle. La vie en Église ne peut s'exprimer que comme vie en fraternité. La fraternité a vocation à être universelle mais elle s'expérimente d'abord dans des liens de proximité.

C'est pour cette raison que j'ai donné comme priorité pour notre diocèse la constitution de petites fraternités missionnaires. Ces fraternités ne peuvent pas former un entre-soi ! Constituées de baptisés, elles se doivent d'être ou-

vertes vers l'extérieur, prêtes à répondre à la double interpellation du Christ : « Venez et allez. »

Venir vers le Christ, c'est répondre à sa vocation de disciple. Aller vers ses frères pour prendre soin d'eux et porter le témoignage de l'Évangile, c'est répondre à sa vocation d'apôtre, de missionnaire. Comme une famille ne peut se refermer sur elle-même sans courir le péril de s'éteindre, une fraternité se déploie en s'ouvrant à l'extérieur.

Le lien fraternel entre les membres des fraternités et leur élan missionnaire doivent sans cesse être accompagnés, stimulés, encouragés, vérifiés.

Une règle de vie nécessaire mais souple

Des groupes de partage de la Parole de Dieu, des puits de la Parole, existent déjà dans notre diocèse. Leur vie est centrée sur la lecture priante et le partage de l'Évangile de manière régulière. Ces groupes constituent un pre-

mier socle de fraternités. Certains ont déjà intégré de manière implicite la dimension missionnaire en s'ouvrant à des personnes parfois loin de l'Église. Je souhaite que l'expérience soit étendue.

D'autres groupes constitués, par exemple, comme les équipes des mouvements d'action catholique ou d'autres mouvements d'apostolat des laïcs sont aussi, d'une certaine façon, des fraternités missionnaires en puissance.

En aidant leurs membres à relire les événements de leur vie personnelle et de la vie de la société à la lumière de la Parole de Dieu, ces groupes peuvent discerner les lieux de fragilité et agir pour que l'Évangile soit annoncé aux pauvres et aux petits.

Il existe aussi des groupes qui sont, par nature, missionnaires, comme les aumôneries, qu'elles soient tournées vers les jeunes, les membres de tel ou tel corps de métier, les personnes malades, les détenus... J'y associe les équipes du SEM (service de l'Évangile auprès des malades).

Dans ces divers lieux où l'appel du Seigneur est entendu, où sont posés des paroles et des gestes de guérison, de pardon, de réconfort et de relèvement, je peux attester que la fraternité est aussi un signe du Royaume.

À travers ces exemples, dont la liste n'est qu'esquissée, je souhaite insister sur le fait que tous les groupes d'Église déjà constitués peuvent être ou devenir des fraternités missionnaires.

J'invite les membres de chaque équipe à se poser trois questions :

- les liens qui nous unissent sont-ils ceux de la fraternité au sens où elle a été définie précédemment ?
- portons-nous ensemble le souci de proclamer le kérygme ?
- portons-nous ensemble le désir de servir nos frères, particulièrement ceux qui sont malades et affamés, corporellement et spirituellement ?

Sept principes fondamentaux pour ces fraternités missionnaires

Je vous propose quelques principes qui permettent aux fraternités missionnaires de répondre à leur vocation.

1. Expérimenter. Ce qui caractérise une fraternité missionnaire, c'est d'abord que ses membres cherchent à annoncer la Bonne Nouvelle de Jésus Christ en choisissant de l'expérimenter de manière plus déterminée par une vie fraternelle enracinée dans la prière et le service du frère, la diaconie. Elle est ainsi à la fois un lieu de soutien, de croissance et d'évangélisation.

2. S'enraciner. Les fraternités s'enracinent dans la lecture priante et le partage de la Parole de Dieu.

3. Se déplacer. Les fraternités favorisent le passage du statut de simple disciple à celui de disciple-missionnaire. Elles sont donc le lieu d'un changement de culture. Il ne s'agit pas d'être un missionnaire aguerri pour faire

partie d'une fraternité missionnaire mais il faut être disposé à vivre un déplacement.

4. Incarner. Les fraternités incarnent un visage d'Église qui se fait proche, particulièrement des plus fragiles, matériellement et spirituellement. Elles créent des ponts entre la communauté paroissiale et la vie locale.

À ce titre, elles peuvent assurer avec bonheur l'accompagnement des personnes qui, tout en étant éloignées de l'Église, ont eu recours à ses services pour un mariage, un baptême, les funérailles d'un proche... Nous savons à quel point les équipes de préparation au mariage et au baptême ou les équipes d'accompagnement des familles en deuil ont du mal à conserver le contact avec celles et ceux qu'elles ont rencontrés dans le cadre de leur mission.

Les petites fraternités de quartier ou de village peuvent porter cette attention. De même, certaines personnes qui n'osent pas franchir le seuil de l'Église pourront plus facilement se laisser re-

joindre par d'autres de leur entourage géographique ou culturel.

5. Discerner. Les fraternités sont un lieu approprié pour entendre les appels, discerner les charismes, inventer de petites initiatives missionnaires. Aucune fraternité ne peut porter à elle seule le souci de la conversion du monde entier !

En revanche, la transformation du monde commence par la conversion des relations que nous avons avec celui ou celle qui est tout près, celui ou celle dont nous savons nous faire le prochain (cf. la parabole du Bon Samaritain, Lc 10, 25-37).

Modestement mais avec audace, des initiatives très locales peuvent être menées pour que se propage la Bonne Nouvelle du Christ.

6. Relier. Les fraternités s'inscrivent dans une communion plus large dont elles tirent leur vitalité. Cette relation doit se vivre de manière concrète.

Aucune fraternité, aucun groupe, aucune paroisse, aucun diocèse ne peuvent incarner l'Église de manière isolée. C'est par la communion que l'Église vit, chaque partie du corps étant reliée à l'ensemble (cf. 1 Co 12, 12-31).

Cette communion est un impératif. Elle est aussi un chemin à refaire sans cesse, en réinterrogeant nos pratiques et nos habitudes. Pour le manifester, un membre de l'EAP sera chargé de suivre la vie de ces fraternités. Le lien sera également manifesté auprès du conseil de la mission selon des modalités que chaque paroisse définira elle-même.

7. Se nourrir. Ces fraternités missionnaires devront se définir une règle de vie adaptée à chaque équipe.

Au minimum, il doit y avoir :

- un désir commun de tous les membres d'une adhésion plus forte au Christ, la Parole de Dieu étant au centre de la vie de la fraternité ;
- la prière en commun avec un vrai partage des situations vécues ;

- une régularité suffisante pour tisser des liens de confiance et de connaissance. Au moins une rencontre mensuelle ;

- une ouverture pour accueillir celles et ceux qui sont au seuil de la communauté paroissiale. Dès sa création, une petite fraternité missionnaire devrait avoir pour objectif de se démultiplier à plus ou moins long terme ;

- le nombre des membres d'une petite fraternité missionnaire devra être suffisamment important pour pouvoir avoir une richesse d'échanges et une certaine puissance d'action commune. Ce nombre ne devra pas être trop grand pour que chacun y prenne pleinement sa place. Au-delà de 10 ou 12, il faut envisager une démultiplication ;

- un engagement des membres vis-à-vis de la petite fraternité missionnaire mais aussi un engagement de la fraternité vis-à-vis de la communauté paroissiale. Il est difficile de fonder une fraternité sans engagement qui permette de compter les uns sur les autres. Cet engagement devra être pour une durée déterminée, par exemple de trois ans, renou-

velable *ad libitum*. L'engagement sera prononcé et reçu dans un cadre liturgique ;

- une formation commune en lien avec le projet diocésain d'école de la mission ;
- une coordination des petites fraternités missionnaires au niveau paroissial.

Les fraternités missionnaires incarnent un visage d'Église qui se fait proche des joies et des peines de nos contemporains, dans chaque quartier, dans chaque village, mais aussi dans des groupes définis par une activité commune (professionnelle ou autre).

Elles sont attentives à ce qui se vit autour d'elles, comme autant de richesses souvent inaperçues. Ces richesses, si elles ne sont pas au cœur de la vie de chaque fraternité,

risquent d'être perdues et oubliées.

Là où nous sommes, là où nous nous réunissons, quelle saveur l'Évangile partagé donne-t-il à notre quotidien ? Quels appels percevons-nous autour de nous ? Comment l'Église peut-elle y répondre ? À quelles inventivités missionnaires, même modestes et simples, sommes-nous invités ?

Ce qui demeure essentiel, au-delà de la différence des formes que peuvent prendre ces fraternités, c'est que, au nom de leur baptême et de leur foi, leurs membres se sentent appelés à donner un visage à l'Église et à l'Évangile du Christ au travers de leurs fragilités et de leurs limites mais aussi avec leurs charismes propres.

III.

Ordonnance pour la constitution des conseils de la mission

« Pour une Église "en sortie" »

Le risque, toujours présent, dans la vie d'une communauté, c'est le repli sur soi, la prétention d'une autosuffisance.

Les communautés sont appelées à être missionnaires, c'est-à-dire capables d'irradier la joie de l'Évangile. Veiller à ce qu'elles soient manifestation d'une Église en sortie, rayonnante, envoyée comme un « hôpital de campagne après la bataille », telle est la raison d'être des conseils de la mission, dont je souhaite qu'ils soient créés dans les paroisses du diocèse.

J'ai abordé la création de ces conseils de la mission dans ma lettre pastorale du 1^{er} octobre 2018 : « En substituant le conseil de la mission au conseil pastoral, il ne s'agit pas seulement d'un changement de vocabulaire mais d'un changement de perspective. Il s'agit de passer de préoccupations centrées sur

la communauté elle-même à une attention prioritaire à ceux qui ne connaissent pas encore le Christ ou qui ne le reconnaissent pas comme sauveur. Il s'agit d'un vrai chemin de conversion pastorale personnelle et communautaire. »

Les conseils de la mission sont institués par une nouvelle ordonnance qui remplace les dispositions de l'ordonnance de 1997 relative aux conseils pastoraux.

Art. 1

Dans chaque paroisse sera créé un conseil de la mission. Il se substitue au conseil pastoral, là où celui-ci existe, et il a pour vocation de déployer le rôle assigné à ce dernier « de porter d'abord une grande attention aux réalités humaines locales, et de donner l'impulsion missionnaire » (cf. ordonnance de Mgr Thierry Jordan, 1997).

Ce sera possible en passant d'une préoccupation centrée sur la communauté paroissiale elle-même à une attention prioritaire à ceux qui ne connaissent pas encore le Christ ou qui ne le reconnaissent pas comme Sauveur.

Art. 2

Il devra être en lien avec la vie associative locale, connaître l'organisation scolaire, les structures d'éducation de l'enfance et de la jeunesse, les institutions caritatives, le monde de la santé, les projets de développement urbain, les acteurs socio-économiques, les communautés d'autres religions. Il devra connaître son territoire géographique, en repérer et en anticiper les transformations, et s'intéresser aux questions environnementales.

Ce sont les regards croisés, à partir de points d'observation différents, qui permettront de mettre en relief les lieux de priorité missionnaire.

Art. 3

Il sera constitué de personnes qui demeurent sur le territoire paroissial ou associées ha-

bituellement à sa vie par la proximité de leur résidence.

Ces personnes seront attentives aux domaines évoqués ci-dessus et fourniront au curé et à l'équipe d'animation pastorale (EAP) les éléments nécessaires au discernement des axes missionnaires prioritaires.

Elles pourront être issues, par exemple, de la vie associative, des mouvements en charge de la diaconie, de représentants des services pastoraux du monde de la santé. Elles pourront également être en charge de l'accompagnement des personnes au seuil de la vie ecclésiale, engagées dans la vie locale.

Des personnes extérieures au conseil de la mission pourront apporter leur expertise toutes les fois que cela sera nécessaire.

Le curé veillera à ce que des personnes en fragilité puissent y trouver leur place.

Art. 4

Les membres du conseil de la mission seront appelés par le

curé après consultation de la communauté paroissiale.

La liste des membres ainsi constituée sera soumise à l'approbation de l'évêque.

Art. 5

Le mandat des membres du conseil est de trois ans renouvelables. Il ne pourra pas excéder neuf ans.

Le mandat peut prendre fin dès lors que le membre a quitté le territoire.

Art. 6

De façon ordinaire, le conseil de la mission est convoqué par le curé qui le préside et se réunit au moins une fois par trimestre.

Art. 7

Le procès-verbal de la nomination des membres ainsi que les comptes rendus des séances doivent être consignés dans un registre.

Art. 8

Le curé, avec l'aide de l'EAP, veillera à informer la communauté paroissiale, par les

moyens qu'il juge le plus opportun (communication écrite, site paroissial, assemblée paroissiale), des axes prioritaires définis par le conseil de la mission et des actions qu'il propose de mener.

Par son travail, le conseil de la mission contribuera à rendre la communauté encore plus missionnaire en l'accompagnant sur un vrai chemin de conversion pastorale personnelle et communautaire.

Art. 9

Les membres du conseil de la mission veilleront à leur ressourcement spirituel par la prière et le partage de la Parole de Dieu. Ils pourront participer à une recollection et effectuer une relecture de leurs activités de l'année.

Art. 10

En cas de conflit sérieux et durable, le curé recherchera la solution à l'échelon local, sinon il fera appel à l'autorité diocésaine.

IV.

Ordonnance pour un renouveau des équipes d'animation pastorale (EAP)

Les pages 13 et 14 de ma lettre pastorale du 1^{er} octobre 2018 donnent des éléments importants sur l'articulation des rôles de l'EAP et du conseil de la mission. J'invite à ce que l'on continue de s'y référer.

Conseil de la mission et EAP n'entrent pas en concurrence mais sont complémentaires. Par comparaison aux institutions civiles, même si l'analogie est imparfaite, on pourrait dire que l'EAP est au conseil de la mission ce que le Gouvernement est au Parlement.

Comme je l'écrivais, l'EAP a le souci d'animer la vie paroissiale, au sens de *l'anima*, qui signifie le souffle. L'EAP a donc pour fonction de veiller à ce que le souffle de l'Esprit Saint soit bien le guide de chacune des décisions qui touchent la vie pastorale de la paroisse.

Dans cette ordonnance, je souhaite reprendre les éléments de la note de novembre 1998 sur les EAP en les adaptant aux nouvelles conditions de vie et aux besoins actuels de l'évangélisation.

« Le sacerdoce commun des fidèles et le sacerdoce ministériel ou hiérarchique, qui ont entre eux une différence essentielle et non seulement de degré, sont cependant ordonnés l'un à l'autre : l'un et l'autre, en effet, chacun selon son mode propre, participe de l'unique sacerdoce du Christ » (Lumen gentium, 10).

Dans sa lettre pastorale « Pour un renouveau des paroisses » (novembre 1995), Mgr Thierry Jordan invitait à mettre en œuvre de diverses manières le partenariat et la coresponsabilité afin que « des partenaires différents, chacun selon ce qu'il est, participent au nom de leur baptême à la mission de l'Église dans le monde, et que recon-

nus ou non, envoyés officiellement ou non selon les cas, s'en sentent responsables ». C'est dans cet esprit qu'il appelait à mettre en place, là où c'est possible et opportun, une équipe d'animation pastorale (EAP).

L'équipe d'animation pastorale

C'est une instance synodale et missionnaire, qui doit être présente dans chaque paroisse de notre diocèse. À l'écoute du conseil de la mission, elle participe à l'exercice de la charge pastorale du curé (ou bien du prêtre modérateur ou de l'administrateur).

Dans un secteur pastoral, l'équipe participe étroitement à la mission de l'Église locale dans la fidélité aux orientations diocésaines. Elle s'efforce avec le curé (ou bien le prêtre modérateur ou l'administrateur), de décider, de mettre en œuvre et de coordonner les activités habituelles ou exceptionnelles de la paroisse.

La paroisse, comme toute communauté chrétienne, a

une mission d'évangélisation. Elle ne fonctionne pas pour elle-même. Elle doit donc être organisée de telle manière que ses membres vivent de la Bonne Nouvelle révélée en Jésus Christ et l'annoncent à celles et ceux qui ne la connaissent pas.

Toute paroisse est confiée par l'évêque à un curé *comme à son pasteur propre*. C'est lui qui en a *la charge pastorale*. Éventuellement, d'autres ministres ordonnés, prêtres ou diacres, peuvent lui être adjoints pour exercer avec lui cette charge. Ces ministres ordonnés doivent promouvoir, au sein de la communauté paroissiale, la communion et la mission.

Dans une EAP, des fidèles, au titre de leur baptême et de leur confirmation, sont associés à *l'exercice de la charge pastorale confiée par l'évêque au curé*.

Responsabilité

C'est le curé qui porte le souci de la cohésion de la communauté dont il est le pasteur propre, signe de la communion ecclésiale.

Par sa collaboration à l'exercice de la charge pastorale confiée par l'évêque au curé, l'EAP exerce sa responsabilité sur l'ensemble de la vie paroissiale dans ses trois dimensions (l'annonce, la célébration, le service). Son objectif est de stimuler l'évangélisation et d'approfondir la communion en Église. Elle inscrit son action en fidélité aux orientations diocésaines.

Elle promeut, reconnaît et coordonne, en respectant la spécificité de chacun, les différents services, mouvements et groupes de chrétiens qui composent la communauté paroissiale. À ce titre, elle veille à garder l'unité d'esprit et d'action, même si l'un ou l'autre membre assure une tâche particulière.

Composition

- C'est une équipe choisie par le curé.
- Elle est constituée de membres de droit et de membres appelés par le curé.
- Son existence ne devient effective qu'une fois obtenue la reconnaissance de l'évêque.
- Les membres de droit sont :

- le ou les vicaires de la paroisse ;
- le diacre ou l'un d'entre eux lorsque plusieurs diacres sont présents dans la paroisse ;
- un ou plusieurs animateurs en pastorale.

• Les membres appelés sont des laïcs ou consacré(e)s, résidant sur le territoire de l'ensemble paroissial et exerçant une activité pastorale dans la paroisse. Ils peuvent être choisis pour leurs charismes ou leurs compétences particulières.

• Pour permettre un véritable partage et être opérationnelle, elle est composée d'un nombre limité de personnes.

• Le curé veillera à un juste équilibre des états de vie, des responsabilités, des charismes et des enracinements humains.

• Pour choisir les membres de l'EAP, le curé devra prendre en compte :

- la qualité de leur vie chrétienne et leur amour de l'Église,
- la manière dont ils sont connus et reconnus par les paroissiens,
- leur capacité à une visée d'ensemble,

- leur faculté à travailler avec d'autres et leur sens du service,
- leur discrétion,
- leur compétence dans certains domaines de l'action pastorale,
- leur disponibilité pour participer aux mises en œuvre qu'exige l'animation pastorale.

Mission

Le curé répartira les tâches entre les membres de l'équipe en confiant à chacun le soin de veiller plus particulièrement à une dimension spécifique du projet missionnaire de la paroisse.

Parmi ses membres, seront désignés des personnes chargées plus particulièrement du lien avec le conseil pour les affaires économiques de la paroisse, le conseil de la mission et les petites fraternités missionnaires.

Fonctionnement

- C'est le curé qui, au titre de sa charge pastorale, est l'initiateur, le coordinateur et le répondant de cette équipe d'animation pastorale.

- Les membres sont appelés pour un mandat de trois ans, renouvelable une fois. On peut envisager une période *ad experimentum* d'un an.
- L'objectif de l'équipe nécessite des rencontres régulières et un travail suivi en commun : une réunion par semaine ou tous les quinze jours paraît un bon rythme.
- Les discernements qui sont à faire et les décisions qui sont à prendre exigent des temps de prière et de partage de foi.
- Chaque année, l'équipe se donnera un temps d'évaluation de son travail. De même, chaque membre fera une relecture de sa participation avec le curé.
- Le curé doit encourager les membres de l'EAP à un ressourcement spirituel, notamment par la participation à une recollection une fois par an.
- Le vicaire épiscopal de zone veille à la bonne marche de l'ensemble. Il est un recours en cas de conflit.
- On s'assurera que les membres participent aux formations organisées par le service diocésain de formation permanente.

V.

**Pistes pour le chantier
de l'école de la mission**

Une des missions principales de l'EAP est de veiller, avec le curé, à la formation des acteurs en responsabilité paroissiale mais aussi de l'ensemble des baptisés.

C'est une excellente chose mais je souhaite également qu'un effort soit fait dans le domaine de la formation missionnaire de l'ensemble des baptisés, à travers une proposition catéchétique pour les adultes.

J'encourage les initiatives paroissiales, encore trop peu nombreuses, dans le domaine de la catéchèse pour adultes. Elles ne peuvent pas se réduire au seul parcours catéchuménal pour lequel je rends grâce car il a été magnifiquement refondé avec la proposition de « La Grande Vie ».

Si le catéchuménat et la catéchèse des enfants et des jeunes offrent une formation initiale, un manque reste

à combler pour mettre en place une formation continue des adultes afin de susciter et d'entretenir l'engagement dans la condition de disciple-missionnaire.

Cette formation continue doit nourrir les baptisés, à la fois intellectuellement et spirituellement, mais également leur permettre d'acquérir des compétences pratiques au service de l'évangélisation.

L'objectif, c'est que chaque baptisé devienne capable de rendre compte de sa foi, de son espérance et de la charité évangélique (cf. 1 P 3, 15), avec audace, pertinence, douceur et simplicité, à travers un témoignage, sans cesse réactualisé et affermi.

Si ce souci de la formation des disciples-missionnaires doit être porté au niveau local, celui des paroisses et des doyennés, je mesure aussi la diversité des situations d'une paroisse à l'autre et j'entends

qu'une aide diocésaine doit être apportée.

C'est dans ce sens que devra œuvrer l'école de la mission qui est encore en cours d'élaboration. Il ne s'agira pas de centraliser la formation des adultes mais d'offrir une proposition souple et adaptée, au service des paroisses, sans se substituer aux initiatives locales. Ainsi, en s'appuyant sur les propositions « tout public » déjà élaborées par le service diocésain de formation,

comme « Dire sa foi avec les mots d'aujourd'hui », l'école de la mission offrira, dans les mois à venir, un accès à différents modules de formation adaptés au parcours de chacun, avec une orientation résolument pratique.

Si cette formation permanente peut être suivie de façon individuelle, elle pourra être proposée avec le plus grand profit aux membres des petites fraternités missionnaires.

A handwritten signature in black ink that reads "+ Stanislas Lalanne". The signature is stylized and includes a large, sweeping flourish on the right side.

+ Stanislas LALANNE
Évêque de Pontoise
pour le Val-d'Oise



Diocèse de Pontoise †